



# Petites causes, grands effets

Une action de conscientisation de Phytofar,  
l'Association belge de l'Industrie des  
Produits de Protection des Plantes.



**Phytofar**

Les produits de protection des plantes sont essentiels pour maintenir la beauté et la sécurité des espaces verts, des parcs et des allées !

Les espaces verts font partie de notre paysage. Ils sont essentiels au bien-être et à la qualité de notre vie quotidienne. L'entretien de notre environnement est nécessaire à plusieurs titres : sécurité, protection de nos bâtiments et œuvres d'art, esthétique, ...

Une bonne utilisation des produits de protection des plantes est essentielle à la protection des eaux souterraines et de surface. Les pertes directes ou pollutions ponctuelles sont en effet la principale source de pollution de l'eau. Le respect des bonnes pratiques peut considérablement réduire la pollution ponctuelle, dans certains cas jusqu'à 75%. C'est pourquoi les eaux souterraines et de surface requièrent toute notre attention ainsi que la vôtre.

Les Bonnes Pratiques peuvent engendrer une réduction de 75% des résidus présents dans les eaux souterraines et de surface.



# AVANT LE TRAITEMENT

- > participer aux contrôles légaux ;
- > lire attentivement l'étiquette (notice d'utilisation) ;
- > calculer de manière précise la quantité de bouillie de pulvérisation pour la surface qui doit être traitée, tout surplus doit être évité ;
- > contrôler le bon fonctionnement et le réglage du pulvérisateur :
  - réparer immédiatement les éventuelles fuites ;
  - remplacer ou réparer les buses défectueuses ;
  - être attentif au bon fonctionnement, à la lisibilité et à la précision du manomètre.
- > éviter tout débordement au niveau de la cuve :
  - rester présent lors du remplissage ;
  - prévoir un compteur volumétrique sur la conduite d'alimentation.
- > rincer 3 fois correctement les emballages vides ainsi que les capsules et les bouchons et verser l'eau de rinçage dans la cuve de pulvérisation. **NE JAMAIS VERSER LES EAUX DE RINÇAGE DANS LES EGOUTS !**

Remplir et nettoyer le pulvérisateur dans un endroit prévu à cet effet, sur le terrain à traiter ou sur une partie de terrain asphalté !

# PENDANT

## LE TRAITEMENT

### **Eviter les dérives :**

- > traiter de préférence tôt le matin ou le soir (par vent calme) ;
- > ne jamais pulvériser par grand vent ou fortes pluies ;
- > choisir les jets adaptés et le débit optimal ainsi que la bonne hauteur pour la rampe de pulvérisation.

### **Traiter uniquement la surface souhaitée :**

- > ne pas traiter les fossés et les accotements et respecter les zones tampon éventuelles (lire l'étiquette !) ;
- > utiliser éventuellement un jet de bord.

# APRES

## LE TRAITEMENT

- > Diluer les restes de bouillie et pulvériser le mélange sur la surface venant d'être traitée :
  - au moyen d'une cuve d'eau de rinçage ou en ajoutant suffisamment d'eau de rinçage ;
  - rincer le pulvérisateur à l'extérieur de préférence dans un champ ou dans un endroit où l'eau de rinçage peut être récupérée.
- > Rassembler les emballages vides rincés :
  - ne pas reboucher les emballages vides ;
  - conserver les emballages vides dans les sacs spéciaux de Phytofar-Recover ;
  - conserver les sacs dans un endroit sec ;
  - rassembler les capsules et les bouchons séparément.



LES PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES SONT TRANSPORTÉS EN SÉCURITÉ DANS LE COFFRE PRÉVU À CET EFFET ! Source : TOPPS



PRÉVOIR DE RÉCUPÉRER LES PERTES ÉVENTUELLES DURANT LE REMPLISSAGE ET LE RINÇAGE, P.EX. UNE BÂCHE EN PLASTIQUE ! Source : TOPPS



PORTER TOUJOURS DES GANTS !

Source : AAMS NV



LES MACHINES MODERNES PERMETTENT DE PULVÉRISER PRÉCISÉMENT À L'ENDROIT DES MAUVAISES HERBES CE QUI LIMITE AUSSI LA POLLUTION PONCTUELLE !

Source : HOMBURG BV



**VEILLER À CE QUE LA CUVE NE DÉBORDE PAS  
PENDANT LE REMPLISSAGE !**

Source : Phytofar



**NE PAS PULVÉRISER À PROXIMITÉ  
D'UN FILET D'EAU !**

Source : Comité Régional Phyto



**NE PAS PULVÉRISER À PROXIMITÉ  
D'UN ÉGOUT !**

Source : Comité Régional Phyto



**EVACUER LES RESTES DE PRODUIT VIA  
PHYTOFAR RECOVER, NE LES JETER JAMAIS !**

Source : Comité Régional Phyto

## PERTES DIRECTES OU POLLUTIONS PONCTUELLES

Par le non-respect des Bonnes Pratiques, les produits de protection des plantes peuvent se retrouver dans les eaux souterraines et de surface de différentes façons, par :

- > le rejet des restes de bouillie ;
- > le rejet des eaux de rinçage et de nettoyage ;
- > les écoulements lors de la mesure et de la préparation de la bouillie de pulvérisation ;
- > Les débordements lors du remplissage du pulvérisateur ;
- > les fuites au niveau des jets, des conduites, des filtres, des connections, ... ;
- > la pulvérisation des fossés et des accotements ;
- > la pulvérisation par grand vent avec dérive des nuages de produit vers les eaux de surface ;
- > le traitement lorsque des orages sont attendus. Les produits pourraient dès lors être lessivés et entraînés par les fortes pluies ;
- > le stockage des emballages non rincés dans lesquels des restes de produits peuvent être présents.

Des mesures très simples avant, pendant et après le traitement peuvent avoir un effet spectaculaire sur les pertes directes. Les plus grands risques de pollution ponctuelle apparaissent lors du remplissage ou du rinçage du pulvérisateur.

## RÉGLEMENTATION

Toute présence de matières actives dans les eaux souterraines et de surface est sévèrement réglementée. Pour les eaux souterraines, la barre est très haute avec une norme de 0,1 µg/l. Elle peut être comparée à 1 gramme par 10 millions de litres d'eau, 4 mm sur la circonférence de la terre, 1 battement de cœur sur 317 ans, ...

La Directive Cadre européenne sur l'Eau stipule que les eaux de surface doivent être propres et de bonne qualité pour 2015. Pour les eaux de surface, la teneur autorisée est calculée en fonction du risque pour les organismes aquatiques, p.ex. poissons.

Une bonne image de la protection des  
plantes dépend tout d'abord de nous !

Pour toute information complémentaire :

PHYTOFAR

Tél : 02 238 97 72

Fax : 02 280 03 48

[www.phytofar.be](http://www.phytofar.be)



**Phytofar**